

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : **33**

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
27 septembre 2022

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
5 octobre 2022

Objet : Fonds
d'initiatives scolaires :
Ecole élémentaire Pierre
Brossolette

L'AN deux mille vingt-deux, le **3 octobre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 27 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING (à partir de la question n° 8), DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
absent jusqu'à la question n° 7

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Michel BAGES

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2022**

QUESTION N° 26

OBJET : Fonds d'initiatives scolaires : Ecole élémentaire Pierre Brossolette

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois »
qui s'est réunie le 19 septembre 2022.**

L'école Pierre Brossolette élémentaire a proposé un séjour-découverte de 4 jours à Toulouse du 17 au 20 mai 2022 qui concernait 112 élèves de 5 classes de CM.

Les objectifs pédagogiques de ce projet étaient en lien avec le projet d'école et le projet scientifique de l'école : avoir un cadre moral et civique commun, développer un regard et une réflexion scientifiques, étude du système solaire, rotation de la Terre, élevage de Blobs.

Ce séjour prévoyait la visite du musée aéronautique Aéroscopia, la visite de la Cité de l'Espace, une veillée à l'observatoire de Jolimont, un jeu de piste dans le centre historique de Toulouse et une visite du stade toulousain.

Le coût du projet réalisé est de 33 085 €, (5715 € transport, 27370 € activités/séjour). La prise en charge du coût s'est faite de la façon suivante : 19 220 €/famille, 1 000 € APE, Subventions Commune : 1 900 €, 10 965 € coopérative scolaire.

Il est proposé d'attribuer un complément de subvention d'un montant de 600 € qui sera prélevé sur le Fonds d'Initiative scolaire. Le solde de celui-ci sera de 1 465 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention complémentaire de 600 € à la coopérative scolaire de l'école Pierre Brossolette élémentaire dans le cadre du projet « séjour-découverte/Toulouse ».**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 octobre 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).